

Procès-verbal du **CONSEIL D'ÉCOLE** mardi 17 février 2026

Membres présents					
Nom Prénom	Classe	Fonction	Nom Prénom	Classe	Fonction
Mme Bordeaux	CM1-CM2	Directrice-Enseignante	Mme Thbaut	Marette	Parent élu
M Quercy	CE2-CM1	Adjoint-Enseignant	Mme Raillard	Marette	Parent élu
Mme Casaliggi	CP-CE2	Directrice-Enseignante			
M. Laumonier	CE1	Adjoint-Enseignant	Mme Aubourdy	Marette	Parent élu
Mme Pérennès	MS-GS	Directrice-Enseignante	Mme Collignon	Chalouette	Parent élu
			M. Panza	Chalouette	Parent élu
			Mme Perrin	Chalouette	Parent élu
M. Guiomar	Maire de Chalo Saint Mars		Mme Foscolo	Louette	Parent élu
M. Collignon	Adjoint Maire de Saint Hilaire		Mme Verissimo	Louette	Parent élu
Mme Brouard	Présidente du syndicat scolaire		Mme Pauvert	Louette	Parent élu
			Mme Da Cruz	Louette	Parent élu
Membres excusés					
Mme Derhore		IEN			
Ordre du jour (cocher les cases)					
Pédagogie	Organisation		Administratif		
Equipe pédagogique		Equipements sportifs	Organisation des services, planning, gestion des salles		X
Programmations de cycles		Travail d'équipe avec le RASED	Demande de travaux / Travaux planifiés	X	X
Evaluations nationales (analyse, remédiation...), LSU	X	Aide aux enfants en difficultés (modalités de prise en charge)	Coopérative / bilan financier		X
Analyse des évaluations internes		Décloisonnement, échange de services	Elections des parents délégués		
Projet d'école (présentation / bilan, dont classes transplantées et sorties)	X	Bilan de fin de cycle	Sécurité : PPMS et modalités des exercices d'évacuation alerte attentat / compte rendu de la commission sécurité		X
Choix de matériels didactiques		Modalités d'évaluations dans l'école, dans le cycle	Modalités d'accueil des futurs PS à la rentrée prochaine		
Contenu des APC		APC	Autres : réunion des trois conseils d'école en un conseil commun pour le RPI		X
Équipement et matériel numérique		SRAN			
Partenariats	X	Organisation du temps scolaire	Règlement		X
Effectifs et structure pédagogique	X		Fête d'école		
Ordre du jour (joindre tout document utile)					
Décisions (joindre tout document utile)					
I- Présentations des effectifs et carte scolaire	<p><b>Effectifs à ce jour :</b></p> <p><b>Marette :</b> PS : 13 / MS : 24 / GS : 14 / Total : 51 et moyenne : 25,5</p> <p><b>Chalouette et Louette</b> CP : 13 / CE1 : 19 / CE2 : 18 / CM1 : 12 / CM2 : 13 / Total : 37 et moyenne : 18</p> <p><b>Effectifs prévisionnels sept 2026 :</b></p> <p><b>Marette :</b> PS : 12 inscriptions mairie / MS : 13 / GS : 24 / Total : 49 et moyenne : 24,5</p> <p><b>Chalouette et Louette :</b> CP : 14 / CE1 : 13 / CE2 : 19 / CM1 : 18 / CM2 : 12 / Total : 38 et moyenne : 19</p> <p><b>Informations sur la carte scolaire :</b> La carte scolaire repose sur des prévisions d'effectifs et la répartition des postes par le ministère. Les mesures de carte scolaire du premier degré consistent à ouvrir ou fermer des classes, des écoles ou encore à regrouper des écoles. Il s'agit d'une compétence partagée entre l'État et les communes.</p> <p>La carte scolaire se prépare sur environ un an. Actuellement nous faisons remonter nos effectifs à nos IEN que nous continuerons d'ajuster selon nos réalités jusqu'à la prochaine rentrée. Aucune décision ne sera annoncée par la DASEN avant les élections municipales 2026.</p>				

L'équipe pédagogique exprime son inquiétude quant à une éventuelle fermeture de classe, dans la mesure où un enseignant pourrait se retrouver seul avec des élèves, ce qui soulève des préoccupations en matière de sécurité. Afin de répondre à cette préoccupation, l'équipe pédagogique questionne la fusion d'écoles. La commune fait alors part de sa préoccupation face au risque de fermeture définitive d'une école qui pourrait ne pas rouvrir ultérieurement.

Messieurs Les Maires présentent plusieurs projets d'urbanisme avec création de nouveaux logements, des informations partagés avec l'Inspection.

Nous sommes ces dernières années sur une baisse du taux de natalité à l'échelle nationale.  
Selon l'Insee, le taux de natalité en France pour 1 000 hab : 2015 : 12, 2020 : 10,9, 2025 : 9,3

M. Guiomar demande à ce que l'on puisse comparer les chiffres de l'année 2024-2025 par rapport à ceux de 2025-2026 et de 2026-2027, afin de constater la baisse du nombre d'élèves sur le total.

M. Guiomar indique que le moteur démographique d'une commune dépend également du nombre d'arrivées et l'âge des ménages arrivants sur la commune. En règlement, le schéma directeur de l'IDF est un objectif de création de logement : 70 à Chalo d'ici 2024, 30 à St Hilaire. Cela fait donc 100 logements attendus d'ici 2040.

## 2. Sécurité et cadre de l'école

### **Sécurité :**

#### **Plan Vigipirate : hiver printemps 2026**

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE de la période "hiver - printemps 2026", elle est applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat ».

Nous maintenons donc le cadre actuellement mis en place dans les écoles pour répondre à cette urgence.

#### **Commission sécurité à La Marette : 16 janvier 2026**

- Avis favorable. Mise aux normes depuis 5 ans avec la sortie de secours à l'étage a été construite, les blocs d'éclairage de sécurité, le bouton central de coupure d'électricité, le début de l'isolation coupe-feu au grenier. Un exercice incendie a été réalisé à ce moment-là.
- La Chalouette demande également le passage de la Commission sécurité.
- Le lieutenant de 1ère classe M Kervaso confirme qu'il n'y a pas lieu de tenir une commission de sécurité car l'établissement est classé type 5.

L'Education Nationale demande aux écoles de fournir 3 documents : Le DUERP, le diagnostic amiante et le PV de la commission de sécurité. A ce jour, pour l'école élémentaire de la Chalouette, le diagnostic amiante et le PV de la commission de sécurité ne sont pas réalisés. L'école maternelle La Marette demande une vérification concernant l'existence d'un diagnostic amiante.

Le diagnostic amiante a été réalisé pour l'école élémentaire de la Louette.

Le DUERP a été réalisé par les directrices des écoles.

Les écoles La Marette et La Chalouette demandent l'existence d'un registre de sécurité sur leur école ou de sa copie.

#### **Règlement intérieur de l'école**

Sous les recommandations de Madame l'inspectrice, le règlement intérieur que vous avez pu relire en début d'année est toujours en train d'être refondé.

Nous nous appuyons actuellement sur le règlement départemental qui a été signé par les familles.

#### **PPMS**

##### **Marette**

Exercice incendie effectué le 16/01/2026 : rapide, changer le point de regroupement pour laisser l'entrée accessible aux pompiers rapidement et désigner une personne appelant les secours.

2° exercice PPMS à venir dans les 15 jours à la rentrée.

##### **Chalouette**

2° exercice PPMS à venir dans les 15 jours à la rentrée.

##### **Louette**

Exercice incendie effectué le 08/12/2025 RAS

Exercice PPMS effectué le 15/12/2025 problème pour capter la radio

**Travaux :**

Remerciements de l'équipe aux équipes municipales pour l'ensemble des travaux réalisés et la considération de nos demandes.

**Marette :**Travaux réalisés :

- Changement de batterie de l'alarme incendie,
- Mise en sécurité des bosquets en hauteur,
- Signalisation pour les sorties de secours.
- Assainissement et fermeture de la cave où se trouve ce compteur électrique.

Travaux demandés :

- Vérification du compteur électrique principal car des coupures sont fréquentes : question de l'étanchéité de la terrasse, mais si le compteur disjoncte cela est sécurisé.
- Vérification d'un diagnostic amiante sur la Marette.
- Marche de l'escalier extérieur.
- Continuer le rafraîchissement des peintures de l'école et isolement phonique : classe MS-GS.
- Structure de jeux extérieure et demande de tracés dans la cour.
- Vérification des toilettes : odeurs

**Chalouette :****Travaux réalisés :**

- Le trou de l'ancienne boîte aux lettres (dans la porte d'entrée) a été bouchée
- Un ménage important a également été fait à l'étage de l'école.
- Investissement de la mairie de 6 tablettes afin de favoriser l'apprentissage de l'EMI.

**Travaux demandés :**

- Réparation du radiateur dans le hall de l'école + du néon dans le hall.
- Une vigilance est à apporter sur les marches des escaliers qui deviennent de plus en plus lisses.
- Demande de la pose d'un verrou à l'étage, sur la partie qui concerne l'école ou sur le bureau où il y a des documents confidentiels.
- Peindre les zones de la cour en fonction du projet d'école.
- Demande diagnostic amiante et commission sécurité.
- Demande d'un registre de sécurité sur les écoles.
- Isolation de la porte d'entrée principale.

Les écoles n'ont à ce jour pas reçu de copie du registre de sécurité.

**La Louette :**

- Mme Bordeaux signale la nécessité de débarrasser le grenier et de nettoyer l'escalier de secours rendu glissant par la présence de mousses.
- Le rapport de vérification d'électricité périodique datant du 11/09/2025 a été fourni à l'école. Il stipule :
- Faire interagir les nouveaux blocs autonomes d'éclairage de sécurité situés à l'étage dans la salle de gauche avec la télécommande.
- Dans le local de rangement, il faut reposer le capot de protection sur la boîte de dérivation située au niveau du sol.
- Plusieurs documents doivent être fournis figurant dans le dossier technique (plans de masse, carnet de câbles ...).
- Nouvelle évaluation absence d'amiante prévue le 11 février.
- Reboucher les trous de l'entrée.
- Installer un essuie-mains dans la classe 1.
- Mettre d'autres distributeurs dans les toilettes.

3. Organisation  
des temps  
scolaires,  
périscolaires

**Maternelle PS :**

Conformément aux préconisations actuelles de l'Éducation nationale, les élèves de petite section doivent bénéficier d'environ 1 h 30 d'apprentissages effectifs, ainsi que d'une sieste organisée le plus tôt possible après le déjeuner, afin de respecter leurs besoins physiologiques.

Dans ce cadre, il est également recommandé que le temps suivant la sieste corresponde à une période d'éveil calme, privilégiant des temps d'ateliers en classe, plutôt qu'une sortie en récréation. Afin de répondre à ces exigences, l'organisation de l'école a été revue. Ainsi, les élèves de petite section se rendent désormais au dortoir dès le retour de la cantine à 13 h 30/13h35.

Le réveil est échelonné entre 15 h et 15 h 30, suivi de temps d'ateliers pédagogiques l'après-midi. Par ailleurs, le syndicat scolaire mène actuellement une réflexion visant à avancer l'horaire de retour du déjeuner, dans l'objectif de permettre une amplitude de sieste plus adaptée aux besoins des élèves de petite section.

#### **Horaires :**

L'équipe tient à rappeler que les horaires de fermeture du portail (le matin particulièrement) doivent être respectés. Il y a de plus en plus d'élèves retardataires ce qui implique un risque au niveau de la sécurité dans les locaux, car le nombre d'élèves est élevé pour un enseignant lors de ces temps.

#### **Plan neige :**

En début d'année scolaire, l'inspection a demandé aux écoles de prévoir une organisation lorsqu'une situation de neige pouvait se produire.

Dans le service minimum, le syndicat scolaire indique que 3 agents qui habitent sur la commune. Ce plan a pu être appliqué lors de la dernière journée de neige.

Il est prévu qu'un accueil minimum soit réalisé par le périscolaire jusqu'à l'arrivée d'un enseignant sur une école, ce qui permet de prendre le relai. Il est particulièrement difficile d'ouvrir l'école de Saint Hilaire, car il n'y a pas de transport scolaire donc les élèves ne peuvent rejoindre leur école, et ne peuvent venir déjeuner à la cantine en bus. L'école de la Chalouette a pu ouvrir à 8h20 grâce à la présence de M. Laumonier, puis les parents ayant besoin ont pu déposer leurs enfants au fur et à mesure de la journée.

Dans la réglementation du Syndicat Scolaire, le service minimum a été inscrit dans les missions des agents. Il n'y a pas de nombres d'enfants par adulte pour conditionner l'encadrement.

#### **Cantine :**

Pour des raisons écologiques et budgétaires nous ne pouvons distribuer les menus papiers, néanmoins ces derniers sont affichés devant le bâtiment cantine et sur le site à l'adresse : [www.chalosaintmars.fr](http://www.chalosaintmars.fr), onglet : **Vie pratique** puis **les écoles** (dans enfance jeunesse) – puis en bas : **menus**

Le syndicat scolaire indique que certains parents n'ont pas rendu leur dossier à temps ce qui retarde la commission du CCAS qui doit budgétiser son année et retarde l'action sur le serveur. Ils espèrent trouver un moyen pour ne pas pénaliser les parents qui complètent leur dossier dans les temps. Par ailleurs il est également conseillé aux parents de remplir leur dossier début septembre à mi-septembre plutôt que fin septembre ; plus les dossiers sont arrivés tôt, plus ils sont contrôlés vite.

Un RPE relève que les familles ne reçoivent pas les mails lorsque le solde du compte est inférieur à 50 €, 10 € ainsi qu'en négatif. Le syndicat scolaire va se tourner vers l'entreprise qui gère le logiciel.

#### **Car :**

La consigne du syndicat scolaire est de demander à l'agent à ce que le bus parte à l'heure prévue (16h35) de Saint Hilaire et c'est l'agent qui donne le départ au chauffeur. Cette règle est rappelée. Sur le plan législatif, à partir de 6 ans, les élèves peuvent être laissés seuls par les enseignants

4. Evaluations et projets

#### **Marette :**

##### **Evaluations GS :**

Les évaluations GS mettent en évidence bonne compréhension des consignes et bonne communication, une maîtrise de la tenue du crayon et des bonnes compétences en dénombrement.

Les évaluations GS mettent en évidence également une difficulté notable des élèves dans la reconnaissance des lettres de l'alphabet et dans la résolution de problèmes.

Pour pallier ces difficultés : travail en petit groupe un jour sur deux sur la reconnaissance des lettres et la résolution de problèmes.

##### **Chalouette :**

Les évaluations mi-repères des CP se sont déroulées à partir du 10 janvier. Les résultats montrent : En mathématiques : un groupe fragile et à besoin résolution de problèmes, et dans la mémorisation des faits numériques avec une confusion dans le signe additif et soustractif.

En français : un groupe est considéré fragile dans l'écriture des syllabes (mais pas dans l'écriture des mots), ainsi qu'en lecture seul.

Le suivi avec le RASED s'achève à la fin de la période après un suivi d'une période et demi : un groupe en CP et un groupe en CE1.

La liaison pour une entrée sécurisée au CP commencera après les vacances de février avec l'évaluation des besoins et comment lutter contre ces problématiques.

### **Projets des trois écoles :**

#### **Laïcité :**

- L'occupation des différents espaces de la cour ont été réfléchis pour répondre à différents besoins : calme, dynamique, entre les deux. Aménagement de la cour – Poursuite du travail collecte de jeux et mise en place de tracés pour enrichir les espaces de jeux.
- Participation à la journée NAH pour le cycle 2 et le cycle 3. Passage des questionnaires pour cibler les situations de harcèlement.
- Accompagnement des situations de conflits – Intervention de Nounah pour aider à apaiser les tensions et résoudre les conflits. Travail sur les émotions cycle 1 – Utilisation du livre des émotions et lecture d'albums pour identifier, nommer et comprendre les émotions.
- Participation au prix NAH pour la classe des CP/CE2
- 

Louette : Conseil des élèves en cycle 3 (une classe ou toute l'école ensemble). **Participation à la journée Safer Internet Day le 10 février.**

**Egalité filles/garçons : étude de différents portraits de femmes historiques, scientifiques. (Création d'un jeu école/collège).**

### **Renforcer lien école – famille dans un cadre éducatif**

- **Une cour pour tous**
- **Fête de l'hiver** – D'une part, elle crée **un moment de rencontre convivial** entre les équipes éducatives et les familles. Elle permet aux parents de découvrir les projets menés par les enfants. Nous remercions les parents qui se sont mobilisés lors de cette manifestation.
- **Grande Lessive.** : – Préparation et participation à cette exposition artistique collective, qui participe aux liens écoles familles. Valorisation des femmes autour d'artistes féminines à mettre en valeur. Chaque école affichera ses productions le 20 mars.

### **Projets à venir Marette :**

- Sortie de fin d'année – Activité accrobranche pour clore l'année en plein air et favoriser la motricité. Présence dans le parc d'une mini ferme et d'un labyrinthe.
- Spectacle de fin d'année scolaire.
- Interventions de la CPN – Deux ateliers en lien avec les cinq sens pour découvrir et expérimenter le monde sensoriel.

### **Projets réalisés Chalouette :**

- Intervenant Jeux de construction : 25/11
- Venue de l'association Chapco pour réaliser un atelier philo avec les élèves le 27/01 et une réalisation de fresque

### **Projets à venir Chalouette :**

- Sortie de fin d'année : Le Refuge de la Tanière le 18/05
- Création d'une fresque avec l'association de Chapco
- 2 interventions du CPN en lien avec l'ABC de la vallée : la forêt et les oiseaux.

### **Projets Louette :**

Classe de cm1-cm2.

Projet ILE. Une chercheuse du CNRS est venue effectuer des expériences scientifiques D'autres sont à réaliser en classe.

Association Chapco : pour approfondir le travail sur les ateliers philo.

Cm1-cm2 et ce2-cm1

Participation au prix des P'tits loups organisé par la médiathèque d'Evry. en présence d'une bibliothécaire. Les livres sont désormais à disposition des élèves en classe.

Projet Ecopouse pour la découverte des énergies pour toute l'école le 3 février.

Projet ABC Intervention d'une animatrice pour découvrir le vivant (le compost) le 10 mars..

	<p>Pour rappel la photographie scolaire aura lieu le 9 mars, les autorisations de prises de vue ont déjà été distribuées dans les cahiers de liaison.</p>	
<p>5. <i>Coopérative scolaire et associations des parents d'élèves</i></p>	<p><b>Coopérative scolaire</b>  Les projets de classe se réalisent en outre par la coopérative scolaire grâce aux participations des familles dans les écoles respectives (recettes...).  Un appel aux dons est organisé.</p> <p>A ce jour les coopératives affichent les soldes suivants :  - Marette : 1865,51 euros  (Devis sortie scolaire)  - Chalouette : 749 €  - Louette : 1500 €</p> <p><b>Association des parents d'élèves :</b>  Sollicitation de l'association des parents d'élèves. L'équipe se questionne sur les membres de cette association, la confusion des RPE et sur l'utilisation des fonds récoltés.  Une rencontre entre les RPE et l'association est prévue en février.</p> <p><b>20h08</b></p>	
<p>Présidente de séance</p>	<p>Secrétaire de séance</p>	<p>IEN circonscription d'Etampes</p>
<p>Elsa Pérennès</p>	<p>Cécile Casaliggi</p>	<p>DERHORE Catherine</p>